

## PROTCOLE SANITAIRE RALLYE JEUNES FFSA

- Les sélections Rallye Jeunes (ci-après « RJ ») se déroulent dans des établissements sportifs de plein air (type PA).
- Les sélections RJ peuvent se définir comme étant des tests préalables à une compétition (participation à une catégorie dans le cadre du Championnat de France des Rallyes) destinés à évaluer les performances des candidats-conducteurs.

Ces sélections s'inscrivent pleinement dans la politique sportive de la FFSA s'agissant de la filière haut-niveau « Rallye ». L'opération « Rallye Jeunes » constitue même la première étape du parcours d'excellence « Rallye » mis en place par la FFSA et agréée par le ministère chargé des Sports. Une très grande partie des derniers pilotes français à avoir intégré l'Equipe de France FFSA « Rallye » et/ou le niveau international a été détectée lors des sélections Rallye Jeunes. A titre d'illustration, deux des trois pilotes constituant l'Equipe de France FFSA Rallye 2021 ont été détectés lors de l'opération Rallye Jeunes (Adrien FOURMAUX et Yohan ROSSEL).

En l'espèce, les sélections Rallye Jeunes doivent être vues sous l'angle de la mise en œuvre de la politique sportive de la FFSA s'agissant de la filière de haut niveau du sport automobile et plus précisément du « Rallye ». **Partant de cette analyse, l'organisation des sélections RJ permet d'assurer la continuité de la filière haut-niveau pour la FFSA.**

La manifestation accueillera moins de 5000 personnes simultanément.

Il n'y aura pas de spectateurs. Par conséquent, aucun dispositif de restauration rapide type buvette n'est prévu sur ce type de manifestation.

L'utilisation de vestiaires collectifs est interdite.

### **« PRINCIPES GENERAUX » :**

> Dans le cadre des sélections RJ, certains principes généraux se dégagent :

- Respecter les mesures d'hygiène incluant la distanciation physique d'au moins 1m entre deux personnes : se laver régulièrement les mains, se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude, éviter de se toucher le visage, se moucher dans un mouchoir unique, prévoir des points de distribution de gel hydroalcoolique, etc.

- En plus du pass vaccinal, le port du masque est obligatoire à partir de l'âge de 6 ans\* excepté au moment de la pratique. Limitation stricte aux personnes ayant une fonction opérationnelle essentielle au déroulement des sélections. Les interactions seront limitées au maximum.

\* L'obligation de port du masque ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus ;

- Aérer les locaux par une ventilation naturelle ou mécanique (aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures) et désinfecter régulièrement les points de contacts susceptibles de transmettre le virus.

Les sanitaires et les points de contact susceptibles de transmettre le virus seront désinfectés très régulièrement ;

Les gestes barrières seront rappelés : par information préalable et par affichage sur le site de pratique.

> Toutes les **personnes d'au moins 16 ans** devront présenter un pass vaccinal pour pouvoir accéder aux sélections RJ.

Le pass vaccinal consiste en la présentation de l'une des preuves sanitaires suivantes :

**1°** - Un **certificat de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles).

Une **dérogation** permettant d'utiliser un résultat **d'examen de dépistage RT-PCR ou un résultat de test antigénique négatif de moins de 24h** dans le cadre du « pass vaccinal » est possible jusqu'au 15 février 2022 pour les **personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là**, dans l'attente de leur deuxième dose.

**2°** - Un **certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19** (document mentionnant un résultat positif à un examen de dépistage RT-PCR ou à un test antigénique) de plus de 11 jours et de moins de 6 mois auparavant. Ce certificat n'est valable que pour une durée de 6 mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test mentionnés à la phrase précédente.

**3°** - Les personnes justifiant d'une **contre-indication médicale à la vaccination** dans les conditions prévues par le décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

A défaut de présentation de l'un des éléments précités, **l'accès à la sélection sera refusé.**

> Toutes les **personnes d'au moins 12 ans et de moins de 16 ans** devront présenter l'un des documents suivants pour pouvoir accéder aux sélections RJ. :

**1°** - le résultat d'un examen de dépistage RT-PCR ou d'un test antigénique (permettant la détection de la protéine N du SARS-CoV-2) réalisé moins de 24h avant l'accès à une manifestation,

**2°** - un justificatif du statut vaccinal complet tel qu'expliqué dans le tableau ci-avant,

**3°** - un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la Covid-19 délivré sur présentation d'un document mentionnant un résultat positif à un examen de dépistage RT-PCR ou à un test antigénique réalisé plus de 11 jours et moins de 6 mois auparavant. Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test mentionnés à la phrase précédente.

A défaut de présentation de l'une des preuves sanitaires précitées, **l'accès à la manifestation sera refusé** sauf pour les personnes justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination (dans les conditions prévues par le décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire).

### **Filière covid-19 :**

Toute personne éprouvant des symptômes caractéristiques de la Covid-19, identifiée cas contact ou testée positive au cours des 10 derniers jours ne devra pas participer aux sélections (Annexe 1 – Règles d'isolement) ;

Un référent «covid-19» sera désigné lors des sélections. Il sera chargé de veiller au respect des mesures de prévention établies sur le site durant le déroulement de l'activité ;

L'organisateur prévoira un local ou à défaut un véhicule, équipé de masques, gants, blouses, gel hydroalcoolique, permettant d'isoler un éventuel malade. Ex : en attente d'une évacuation décidée par le SAMU Centre 15 ou pour procéder à un test (PCR).

### **« MESURES OPERATIONNELLES » :**

#### **LA GESTION DES CANDIDATS :**

- L'accès principal du circuit sera filtré par des commissaires officiels FFSA pour ne laisser passer que les candidats inscrits aux sélections. La circulation se fera selon des sens de circulation et du balisage par adhésif (lieu de position statique avec distanciation physique). Le briefing sera dématérialisé ;
- L'accueil des candidats se fera dans un espace aéré, respectera les consignes barrières (distance d'au moins 1 m entre chaque candidat, un plexi pour ne pas avoir de contact direct avec le personnel de l'accueil et les candidats) ;
- Une fois le parcours terminé, les candidats seront raccompagnés afin que le sens de circulation défini soit scrupuleusement respecté ;
- Proposition de remplacement : La remise des prix (annonce des lauréats) s'effectuera dans le respect absolu des gestes barrières (sans contact).

#### **LES EQUIPEMENTS :**

- Les voitures seront aérées et désinfectées à chaque utilisation avec du matériel prévu pour la lutte contre le Covid-19. Nous utilisons 8 voitures sur le slalom pour avoir le temps de procéder à la désinfection ;
- Le prêt de matériel est interdit. Les équipements (casques et charlottes uniquement) des candidats seront fournis par l'organisation. Les équipements seront jetables (type charlotte intégrale) ou désinfectés très régulièrement (casque).

## ANNEXE 1

Tester  
COVID-19  
régulier  
pour  
éviter  
la transmission à vos proches

### LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT

Je suis vacciné complètement ou je suis un enfant de moins de 12 ans	Je ne suis pas vacciné ou pas complètement
<b>JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS</b> Je peux réduire mon isolement à 5 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.	<b>JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS</b> Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.
<b>PAS D'ISOLEMENT</b> Mais j'applique strictement les gestes barrières. Je réalise un test antigénique ou RT-PCR dès que j'apprends que je suis cas contact, puis j'effectue des autotests à J+2 et J+4 après mon dernier contact avec la personne positive. Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.*	<b>JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS</b> À compter de la date du dernier contact. Pour sortir d'isolement je dois réaliser un test antigénique ou RT-PCR et avoir un résultat négatif. Si le test est positif, je deviens un cas et je continue à m'isoler.

**JE SUIS POSITIF**

**JE SUIS CAS CONTACT**

\* Si mon autotest est positif, je dois confirmer le résultat par un test antigénique ou RT-PCR.

